

PRÉFET DU LOT

Direction départementale des Territoires
du Lot

Cahors, le 10 FEV 2016

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande de renouvellement
d'autorisation présentée par la SAS STAP en vue d'exploiter
la carrière et ses installations annexes à LIVERNON

Par arrêté préfectoral du 10 FEV 2016, une enquête publique d'une durée de trente et un jours à dater du 15 mars 2016 jusqu'au 14 avril 2016 inclus, a été ordonnée sur la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SAS STAP, en vue d'exploiter la carrière et ses installations annexes, situées sur la commune de LIVERNON, au lieu dit « Grézals » :
- section G2, parcelles n°335, 336, 338, 340, 348p, 503 et 532p1.

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est déposé à la mairie de LIVERNON où il pourra être consulté sur place aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, par les personnes qui désieront en prendre connaissance.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de LIVERNON. Le dossier d'enquête dans son intégralité est publié sur le site internet des services de l'Etat du Lot <http://www.lot.gouv.fr/> ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale.

Le public pourra prendre connaissance de ce dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet et adresser toute correspondance durant toute l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie de LIVERNON et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur à la mairie.

M. Jean-Louis LASSERRE, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique dans cette affaire.

Il sera présent au secrétariat de la mairie de LIVERNON:

- mardi 15 mars 2016 de 9h à 12h,
- mercredi 23 mars 2016 de 9h à 12h,
- jeudi 31 mars 2016 de 14h à 17h,
- samedi 9 avril 2016 de 9h à 12h,
- jeudi 14 avril 2016 de 14h à 17h.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, à la mairie de LIVERNON ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>
La décision prise par la Préfète du Lot à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus du projet.



Le Directeur Départemental
des Territoires

Philippe GRAMMONT